

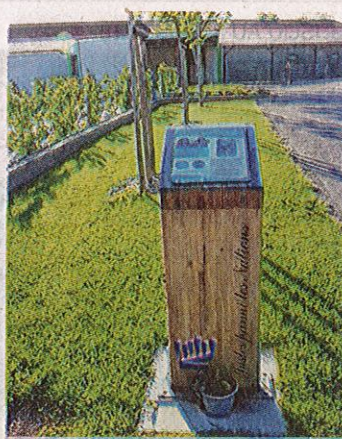
## saint-pardoux-soutiers

# La mémoire à l'honneur du conseil

Le jeudi 9 mai, a eu lieu le dernier conseil municipal de Saint-Pardoux-Soutiers, dans la salle polyvalente de Soutiers. Le maire Benoît Piron, a ouvert la séance en évoquant son déplacement à Jérusalem, le 1<sup>er</sup> mai dernier. Une invitation de la commune par le comité français Yad Vashem, pour honorer la famille Lucienne et Gaston Dupont, reconnus Justes parmi les nations par l'institut Yad Vashem de Jérusalem. Le maire précise que : « Ces honneurs sont, pour l'état d'Israël, la plus haute distinction civile pour avoir sauvé une personne juive au péril de sa vie ».

Lors de la cérémonie du 8 Mai, le maire a ajouté la lecture d'un poème en mémoire aux victimes de la shoah, poème lu en hébreux lors de la cérémonie nationale pour l'holocauste à Yad Vashem. L'espace Multi-activités de la commune, se nomme également depuis cette reconnaissance du 12 décembre 2018, « Espace de loisirs, Lucienne et Gaston Dupont ».

**Désignation du nouveau nom de la zone du Poirier.** Pour la zone du Poirier, où se situe la nouvelle boulangerie, le nouveau nom de ce lieu sera « Espace Paul-Pelletier » (18 voix),



Une stèle en hommage à Lucienne et Gaston Dupont, Justes parmi les nations.

choisi face à la « Place Paul Pelletier » (4 voix). Ce, en reconnaissance de Paul Pelletier pour ses nombreuses implications dans la commune

**Convention de numérisation du cadastre.** Il permet, dans une optique de mutualisation des coûts, de gérer en commun des outils d'aménagement du territoire. La nouvelle commune a jugé l'utilité de ce service indispensable pour visualiser au plus près les réseaux électriques et l'assainissement des parcelles référencées.

**Statuts de l'agence ingénierie départementale ID 79.** Depuis le 15 mars, le conseil départe-

mental interpelle sur partenariat pour l'ingénierie. La commune nouvelle donne acte, les statuts restent inchangés pour un coût total de 400 €, tarif qui inclut un service pour la ruralité

**Attribution des subventions versées pour les associations de la commune nouvelle.** La commune nouvelle de Saint-Pardoux-Soutiers a voté les nouvelles attributions de subventions aux associations, pour un montant total de 4.518 €. « Un reste de trésorerie de 1.482 € sera utilisé suivant les besoins dans l'année », précise le premier adjoint Johann Baranger. ACCA de Saint-Pardoux (310 €); ACCA de Soutiers (75 €); Association familiale (400 €); Banque alimentaire (160 €); Café Gâtine (150 €); Club de musique Maziérois (500 €); Club des retraités (300 €); CMC judo (150 €); Collège de Mazières (voyage en Espagne et Angleterre, 270 €); Football club Sud-Gâtine (230 €); Gâti-Sport (110 €); Isseo (aide aux personnes handicapées, 160 €); Jumelage Togo (150 €); Les Artp'tisculpteurs (spectacles et atelier théâtre, 750 €); Les jardins de Wally (350 €); Solidarité paysans (160 €); Tennis-club Gâtine (130 €); Udaf (163 €).